



HAUTES VOSGES

## **Compte-rendu**

### **Groupe de concertation locale natura 2000**

#### **Secteur Freundstein**

**Mardi 16 octobre 2007**

**Terrain + ferme auberge du Freundstein**

**Etaient présents** : cf feuille d'émargement ci-jointe

**Etaient excusés** : M. Tinguy (DIREN Alsace)

La réunion du Groupe de Concertation Locale natura 2000, secteur Freundstein, s'est déroulée le mardi 16 octobre 2007 sur le terrain puis en salle en ferme auberge.

#### **Point 1. Découverte du site et discussion**

**M. Dupont (Parc des Ballons des Vosges)** accueille les participants et rappelle les objectifs du réseau natura 2000 : garantir la préservation d'un certain nombre de milieux naturels et d'espèces animales ou végétales réputés rares ou menacés en Europe Communautaire. Cette démarche constitue un des outils phares de l'Union pour la préservation de la biodiversité.

Le petit secteur du Freundstein appartient aux deux sites administratifs natura 2000 des Hautes Vosges : l'un est désigné au titre de la directive Habitats (Zone Spéciale de Conservation), l'autre au titre de la directive Oiseaux (Zone de Protection Spéciale). La démarche en cours ne concerne que la partie Habitats, mais le document d'objectifs anticipera les mesures liées à la prise en compte des espèces d'oiseaux du site. Le reste de la chaume du Freundstein n'est concernée que par la directive Oiseaux : cet aspect n'est donc pas abordé pour le moment.

**M. Dupont** propose que vue la taille du site, le Groupe de Concertation Locale mobilisé aujourd'hui ne se réunisse pas 4 ou 5 fois comme c'est le cas pour les autres secteurs, beaucoup plus vastes, de la Zone Spéciale de Conservation des Hautes Vosges (Grand Ballon, Markstein, Hohneck etc.). L'objectif de la réunion est donc de présenter les enjeux du site et d'arrêter les orientations de gestion, ainsi que les principales actions qui pourraient être mises en œuvre.

Une tournée de terrain est ainsi effectuée avec présentation :

- des affleurements rocheux et de leur végétation si spécifique, strictement localisée sur ce secteur du Freundstein et du Molkenrain => proposition d'une gestion conservatoire.

- des problèmes de recolonisation des clairières sur le côté Sultz (prunelliers essentiellement) => proposition de réouverture des clairières existantes et de mise en relation par la création de corridors (clairières ouvertes et entretenues).
- de la recolonisation par le noisetier notamment sur la partie ouest, sur le versant Goldbach => proposition de reconquête selon un schéma précis en vue d'une future gestion agricole extensive (sans fertilisation) afin de favoriser l'installation d'une flore spécifique remarquable, liée à ce type de sol. A titre d'exemple des travaux à engager et du résultat de la transformation escomptée, observation du secteur réouvert par l'exploitant agricole en place M. Luttringer Jean-Jacques. Après déboisement des noisetiers et fauche régulière sans semis ni sursemis ni fertilisation, obtention d'un secteur ouvert et herbacé.
- de la ruine et de sa flore protégée => pas d'intervention particulière si ce n'est la limitation de la colonisation arbustive des flans. Les participants relèvent les problèmes de sécurité mais ne souhaitent pas la mise en place d'équipements qui dénatureraient le site.

La discussion ne poursuit ensuite en salle afin d'étudier la proposition de rédaction du document d'objectifs. Ce document compile les diagnostics écologiques et socio-économiques liés au secteur du Freundstein et résume les orientations de gestion durable ainsi que les actions à mettre en œuvre. C'est un document d'intention mais aussi d'action. Il appartiendra ensuite au Parc, animateur du site natura 2000, de mettre en œuvre les actions retenues, en lien avec les propriétaires volontaires et les acteurs du site.

## **Point 2. Validation de la proposition de document d'objectifs**

La proposition de rédaction du document d'objectifs est validée avec les remarques et compléments suivants (voir tableau amendé et modifié ci-joint, suite à ces remarques) :

- le souhait de recaler le périmètre de la zone natura 2000 sur des contours parcellaire ou des chemins visibles sur le terrain est exprimé. **M. Dupont** propose que cette étape constitue une des actions à mettre en œuvre et soit examinée dans le cadre d'une prochaine réunion. Il rappelle que ces ajustements de périmètres natura 2000 n'auront de valeur effective que lorsque l'Etat procédera à une consultation officielle des collectivités concernées, cette étape n'étant pas encore à l'ordre du jour.
- Sur la question des financements disponibles, **M. Dupont** et **M. Fiegel (ONF)** précisent que des dispositifs financiers sont prévus afin de financer les actions prévues, en particulier les contrats natura 2000 qui peuvent être signés entre les propriétaires volontaires et l'Etat. Des plans de financement précis seront discutés dès lors que les orientations seront validées par l'ensemble des acteurs. **M. Dupont** précise également que les propriétaires privés sont susceptibles de bénéficier d'une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties après signature de la charte natura 2000, autre dispositif contractuel proposé par l'Etat français : la charte comporte une série d'engagements de base (garantir le non retournement des chaumes etc.).
- Tout chantier de débroussaillage est suspendu à l'assurance que l'on puisse mener ensuite une gestion courante satisfaisante (par pâturage, par chantier ou autre).
- **M. Jacob du Conseil Général** souhaite que soit mis en œuvre un suivi scientifique précis afin d'évaluer l'évolution des milieux et des espèces.
- La mise en œuvre de rénovations pastorales subventionnées dans la cadre du dispositif existant en montagne vosgienne est compromise dans l'état actuel dans la mesure où les zones d'intervention identifiées ne sont pas repérées dans le zonage agri-environnemental existant. L'exploitation agricole concernée a signé un Contrat d'Agriculture Durable en mai 2005. Sur ce secteur on pourrait envisager un contrat natura 2000 mais ces derniers sont réservés aux zones non agricoles. Le Parc souhaite que l'utilisation ultérieure des chaumes défrichées soit extensif (pas de fertilisation ni d'amendement) afin de favoriser l'extension de communautés végétales très spécifiques (à Héliantheme, œillet des chartreux etc), par pâturage ou par fauche. **M. Luttringer** est d'accord sur ces principes. **M. Luttringer** est également d'accord pour garantir une bande de 5 mètres, sans fertilisation, le long des affleurements rocheux (ce qui est fait actuellement).